ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ,
DE LA DIGITALISATION ET DE LA CULTURE**
SERVICE DES TRANSPORTS

Neuchâtel, le 2 novembre 2026

RAPPORT SUR LA CONSULTATION DE L'HORAIRE 2027
SYNTHÈSE DES REMARQUES ET RÉPONSES

1. Procédure de consultation des horaires

onformément aux dispositions fédérales, le projet d'horaire 2027 a été publié à des fins de consultation et de prise de position du 22 mai au 9 juin 2026 sur le site internet https://www.tp-info.ch/fr. La consultation a permis aux usagers-ères des transports publics de s'informer de l'état de la planification et des modifications importantes prévues sur le réseau neuchâtelois.

Les remarques issues de la consultation ont été examinées et, cas échéant, intégrées, dans les limites techniques et financières du canton, dans les horaires mis en vigueur le 13 décembre 2026 ou prises en considération lors de la planification des horaires futurs.

Le présent rapport résume les principales modifications d'horaire, valables dès le changement d'horaire prochain et liste les réponses qui peuvent être apportées aux requêtes et remarques reçues. Les erreurs liées à la typographie seront corrigées par les entreprises de transports publics pour la version finale des horaires, qui sera disponible à partir de novembre 2026. Afin de fournir une vue globale, ainsi que le même niveau d'information à tous les usagers-ères, une seule réponse sera donnée aux requêtes émises, moyennant le présent rapport.

Nous rappelons que les horaires ferroviaires grandes lignes, le trafic international, les offres nocturnes, le Snowbus ainsi que l'offre P+R ne font pas partie de la commande cantonale. Les requêtes concernant ces offres ont toutefois été relayées aux instances responsables.

2. Contexte général

L'horaire 2026 sera globalement reconduit, avec des ajustements et développements ponctuels issus soit du monitoring effectué par le canton soit des demandes des communes. Les principaux changements sont exposés par la suite.

3. Modifications prévues

Les principales modifications en matière d'offre de transports publics pour l'année horaire 2027 se résument comme suit :

- **Simplification du réseau urbain à La Chaux-de-Fonds avec suppression des boucles 352, 353 et 354**

 Le réseau du soir et du dimanche à La Chaux-de-Fonds sera simplifié afin d'en améliorer la lisibilité. Le système actuel de boucles spécifiques sera remplacé par une prolongation du réseau de jour à la cadence de 30 minutes. Les boucles 352, 353 et 354 seront supprimées au profit d'un réseau unique, plus simple à comprendre pour les utilisateurs-trices, notamment occasionnel-le-s.

 Cette évolution vise également à accompagner l'augmentation attendue de fréquentation liée au rôle de Capitale culturelle suisse de La Chaux-de-Fonds en 2027. L'offre des lignes 310-311 et 312 demeure inchangée.

- **Renforcement de l'offre en agglomération de Neuchâtel**

 La ligne trolleybus 102-107 bénéficiera d'un renforcement de cadence entre Hauterive et Marin-Épagnier. Aux périodes où les bus circulent actuellement toutes les 20 minutes, une cadence à 10 minutes sera introduite les jours ouvrables de 6h à 19h ainsi que les samedis de 9h à 18h.

- **Amélioration de la desserte en soirée de Lignières** par l'ajout d'un aller-retour Lignières – Le Landeron du lundi au dimanche aux alentours de 21h00 (131).

- Des études complémentaires sont nécessaires à **l'amélioration des correspondances à Gorgier/St-Aubin avec la ligne 10.640 Gorgier – Provence.**

- **Amélioration de la ponctualité des lignes urbaines**

 Des moyens supplémentaires seront engagés afin d'améliorer la stabilité horaire des lignes urbaines du littoral, en particulier les lignes 101 et 102-107. Ces mesures visent à limiter les effets des travaux routiers attendus dès ce printemps et complètent les actions déjà engagées dans le cadre de la taskforce consacrée à la vitesse commerciale des bus.

4. Requêtes non retenues pour l'horaire 2027

Lignes ferroviaires

- **Capacité des rames circulant sur la ligne du Pied-du-Jura (R13/R16)**

 La question de la capacité du matériel roulant sur l'axe du Pied-du-Jura est davantage liée à la production qu'aux horaires. Selon les CFF, la course 7417 est effectivement plus chargée en raison de l'heure de pointe, mais le dimensionnement du train reste conforme au niveau de confort attendu. De plus, l'ajout d'une voiture (passage à 4 caisses) n'est pas possible en raison de limitations techniques liées à la traction (matériel roulant type Dominos).

- **Ligne du Pied-du-Jura (IC5-R23)**

 Il a été remarqué qu'il y a régulièrement des ralentissements du R23 à l'entrée de la gare de Neuchâtel. Les CFF indiquent que ces trains sont planifiés avec une marge d'une minute supplémentaire en entrée de la gare de Neuchâtel afin de stabiliser les horaires. Ce temps supplémentaire peut donner une sensation d'une circulation au ralenti. Réceptionner les trains IC5 ou le R23 sur les voies 1 à 3 n'est pas envisageable en raison des cisaillements créés avec le flux en sens contraire.

 Le canton restera toutefois attentif aux problématiques liées aux correspondances pour l'élaboration des horaires.

- **Ligne Neuchâtel – Fribourg / Berne (IR66, S5, S20, S21)**

 Les différentes requêtes concernant cette ligne et celles concernant son prolongement ne peuvent être satisfaites à court / moyen terme. En effet, les conditions techniques ne sont pas réunies et des infrastructures supplémentaires sont nécessaires. Toutefois, un deuxième quai est prévu à St-Blaise-Lac pour améliorer la desserte de cette gare. BLS lancera les études au printemps 2027.

- **Ligne Travers – Les Verrières – Pontarlier (RE9)**

 La réouverture de la gare des Verrières a déjà été étudiée par le canton mais se heurte à des problématiques de temps de parcours insuffisants et de coût pour sa remise aux normes.

- **Ligne Neuchâtel – Buttes (R21)**

 La desserte à la ½ h en weekend est déjà proposée partiellement, en ciblant les besoins touristiques. La ½ h intégrale n'est possible que si les critères fédéraux sont pleinement respectés. Un développement graduel est étudié en coordination avec la Conférence Régionale des Transports (CRT).

Lignes de bus

- **Amélioration des cadences des lignes urbaines en soirées et les dimanches à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds**

 En soirée, les principales lignes urbaines passent à une cadence de 30 minutes. Cette diminution de la desserte est liée à la forte baisse de la fréquentation. Les cadences diurnes ne sont alors plus justifiées. Il est à relever que les habitudes des usagers-ères évoluent, pour cette raison les cadences diurnes ont été prolongées ces dernières années.

 À Neuchâtel en soirée, les correspondances de la ligne 107 avec les principales lignes ferroviaires ne peuvent plus être garanties. Il en va de même avec le réseau urbain de La Chaux-de-Fonds avec les trains en provenance de Bienne qui sont décalés par rapport aux horaires de jours.

- **Extension des dessertes le matin tôt et en soirée des lignes du trafic régional cofinancées par la Confédération (421, 380, 590)**

 De nombreuses demandes ont été déposées pour des relations supplémentaires soit le matin tôt, soit en soirée sur les lignes du trafic régional cofinancées par la Confédération.

 Ces lignes sont soumises à des conditions strictes de fréquentation et de taux de couverture par les recettes voyageurs de la part de la Confédération. Au vu des contraintes restrictives de la part de l'OFT en 2027, des extensions d'offre ne sont pas envisagées en 2027. Des développements ciblés là où la demande est la plus forte restent envisageables ces prochaines années en fonction de l'évolution budgétaire de la Confédération et du canton.

- **Adaptations des horaires de la ligne 10.630 Yverdon – Gorgier/St-Aubin**

 En raison du nouvel horaire CFF 2025, il n'est pas possible d'assurer de bonnes correspondances à Gorgier-St-Aubin entre la ligne de bus 10.630 et les trains R13 en direction de Neuchâtel. Les correspondances principales de cette ligne sont assurées à Yverdon.

- **Desserte systématique de Provence avec la ligne de bus 10.640**

 En raison du temps nécessaire pour effectuer la boucle Gorgier/St-Aubin – Montalchez et retour, il n'est pas envisageable de desservir la commune vaudoise de Provence sans des ruptures de correspondances avec les trains R13 à Gorgier en direction de Neuchâtel.

Développement et réflexions en cours pour l'année 2028 et suivantes en collaboration avec les communes (non-exhaustif)

- Extension en soirées des lignes de bus 120 Neuchâtel – Chambrelien et 122 Neuchâtel gare – Corcelles/Peseux et amélioration de la desserte de Rochefort en journée.

- Nouveau réseau de bus de L'Entre-deux-Lacs, en collaboration avec la CRT bernoise et le canton de Berne.

- Prolongement de la ligne 422 de Villiers à St-Imier.

- Développement ciblé de la ligne 424 entre Rochefort et Montmollin, ainsi qu'entre les Geneveys-sur-Coffrane et Cernier.

- R21 Neuchâtel – Buttes extension de l'offre à la ½ heure les weekends.